

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Angleterre et la France

La guerre contre les Boërs et les nations amères qu'ils ont éprouvées jour dans cette campagne, nos voisins d'Outre-Manche avaient pris vis-à-vis de la France une attitude de bravaches, qui leur donnait la joie de tous nos ennemis, et surtout de l'Allemagne. Ils ne parlaient rien moins que de bombarder nos ports et de nous enlever une partie de nos colonies, avec l'assentiment et l'appui des Allemands et de la République des Etats-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui, ils sont revenus à des sentiments plus calmes et plus pacifiques à notre égard. Ce sont, il faut bien le dire, les événements du Transvaal qui ont causé ce changement d'attitude. Le chauvinisme ancien en effet, a reçu dans cette région une leçon dont il ferait bien de profiter à l'avenir.

Les voisins s'étaient imaginés que la guerre contre les Boërs serait un jeu d'enfant, une promenade militaire, qu'il leur suffirait de mettre en ligne quelques régiments, et que sans coup férir ils entreraient triomphalement à Prétoria.

Voilà que, au lieu de marcher de succès en succès, ils sont mis en échec par une résistance sérieuse; au lieu de se trouver en face de pauvres paysans, peureux, couards, disciplinés, incapables au maniement des armes, ils s'aperçoivent qu'ils ont affaire à des hommes énergiques, résolus, excellents soldats, endurcis au rude métier de guerre et endurant sans se plaindre les fatigues et les plus dures fatigues.

Et c'est que nos voisins, ce peuple de commerçants et de financiers égoïstes et jouisseurs, pour qui l'argent est tout et tient lieu de tout, étaient incapables de comprendre de belles résolutions énergiques, indomptables, de quel dévouement et de quels sacrifices est capable un peuple qui a confiance en lui-même, qui combat pour le droit, qui se sacrifie, pour sa liberté, pour la défense et l'indépendance de son territoire.

Maintenant, ils souffrent dans leur amour-propre national, de voir ainsi leur prestige et leur gloire si fortement atteints, eux, qui se considéraient comme invincibles, et ne parlaient rien d'autre que de provoquer une guerre européenne, pour nous dépouiller de nos colonies.

Voilà la fragilité du vaste empire de la France mise à jour. Le colosse a des pieds d'argile; il suffirait d'une forte secousse pour le jeter à terre, le disloquer, le briser. Si la colonie du Cap faisait cause commune avec les Boërs, si l'Égypte se soulevait, si l'Inde se soulevait aussi, qu'adviendrait-il? Les Anglais pourraient-ils faire face à l'orage?

Évidemment non. Leur vaste empire manque d'autonomie; il est fait de pièces et de morceaux disparates qui attendent que le moment favorable vienne pour secouer le joug qui pèse sur eux et recouvrer leur liberté, recouvrer leur indépendance.

Elle est la vérité; elle saute aux yeux. Le meilleur moyen d'avoir raison de la France jalouse et insolente de l'Angleterre,

ce serait de provoquer des révoltes dans ses diverses colonies, de les pousser à se soustraire à sa domination que d'ailleurs, elles ne supportent qu'avec peine.

Les Anglais comprennent bien que là est pour eux le défaut de la cuirasse et c'est pour cette raison qu'ils parlent maintenant de créer chez eux le service obligatoire pour tous. Ce projet n'est pas pour plaire à leur bourgeoisie égoïste.

Ce sont probablement les gallophobes d'au-delà de la Manche, ceux qui parlent de bombarder nos ports, de ravager nos côtes et de détruire nos escadres gênantes pour la suprématie navale de l'Angleterre, qui ont émis l'idée de rendre le service obligatoire chez eux.

Quoi qu'il en soit, leurs rodomontades ridicules ne nous gênent guère et les succès des Boërs nous vengent suffisamment de leurs attaques haineuses et de leurs railleries.

Si c'est le voyage de Guillaume II à Londres qui a provoqué chez eux cet état d'esprit, en retour, les sympathies du peuple allemand et de tous les autres peuples de l'Europe pour les Boërs, montrent le peu d'estime que toutes les nations ont pour la perfide Albion.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 décembre 1899

M. Ch. Bernard demande à interpellier le gouvernement sur les abus qu'il fait des fonds du pari mutuel.

M. Ch. Dupuy, ministre de l'agriculture, demande le renvoi à 1 mois, qui est prononcé.

M. Mirman, dépose une motion pour qu'une Commission de 11 membres soit nommée, afin d'élaborer un projet de loi assurant la représentation proportionnelle dans les conseils municipaux. M. Mirman demande l'urgence pour sa motion, que combat M. Waldeck-Rousseau.

Renvoyé à la Commission d'initiative. La Chambre continue la discussion du budget de l'agriculture.

M. Baurat, demande une augmentation de 25.000 fr. de frais des tournées des contrôleurs comptables et des contrôleurs du travail.

M. Baudin le combat: L'amendement est repoussé.

M. le vicomte de Cornudet demande un relèvement de 600.000 fr. des crédits destinés à l'entretien des routes nationales, 200.000 fr. sont accordés.

MM. Andrieu et Gouzy, députés du Tarn, demandent une augmentation de 100.000 fr. pour les réparations en vue d'établir la navigabilité sur la rivière du Tarn.

Accordé. M. Léon Bourgeois, dépose et soutient une motion, tendant à augmenter le nombre de décorations du ministère de l'Instruction publique.

Accordé. Et la séance est levée.

## LA HAUTE COUR

Audience du 16 décembre 1899

La séance est ouverte à 1 heure.

Encore les amis des accusés qui viennent leur donner des témoignages de sympathie voire d'admiration. Le premier, c'est M. Thiébaud, qui affirme que Dubuc, Cailly, Guérin, Barillier, Ballière, Déroulède, sont les hommes les plus doux, les plus convenables que l'on puisse trouver.

Il dit qu'il est un de leurs amis les plus dévoués, et qu'il a pour Déroulède une admiration profonde.

M. Thiébaud affirme que c'est une impos-

ture de dire que Déroulède et ses amis ont conspiré avec les royalistes.

Il ajoute en outre que le jour de la manifestation des obsèques de Félix Faure, Déroulède ne savait pas le matin même, en sortant du restaurant de la place Saint-Jacques, ce qu'il ferait dans la journée: preuve évidente, qu'il n'y avait pas eu préméditation dans l'incident de la caserne de Reuilly.

Ensuite, diverses questions sont posées au témoin. Les témoins de Jules Guérin commencent à paraître. Il n'y en a que 180!

C'est d'abord un certain Gillier qui admire Guérin.

Puis le général Jacquey, député des Landes qui vient raconter les démarches qu'il fit auprès du gouvernement et auprès de Guérin pour aider au dénoûment du fort Chabrol. Il prétend que Guérin était le prisonnier de ses compagnons qui l'auraient tué, s'il était passé.

M. Emile Massard, directeur de la Patrie, fait la même déposition que le général Jacquey.

M. Charles Bernard, député de Bordeaux affirme qu'il n'y a pas meilleur républicain que Guérin. M. Gervaise, député de Nancy, l'appelle un penseur!

M<sup>e</sup> Houdaille, avocat déclare que Guérin est la victime de la haine de Galliffet.

Enfin, toute une théorie de témoins font des déclarations du même genre, quelques-unes toutefois se rattachant aux mésaventures commerciales de Guérin, qui, disent-ils, a été encore la victime de l'animadversion de patrons haineux. Pauvre Guérin!

L'audience est levée.

Audience du 18 décembre 1899

A l'ouverture de l'audience, M<sup>e</sup> Evain, avocat de Guérin, dépose: 1<sup>o</sup> des conclusions tendant à ce que la confrontation de M. Morinaud, député, avec M. Lesbres, commissaire de police à Marseille, soit ordonnée; 2<sup>o</sup> des conclusions tendant au rappel de certains témoins, fonctionnaires de la police qui se sont retirés.

Le président refuse à M<sup>e</sup> Evain de développer ses conclusions.

Puis on entend les témoins: M. Lasies, député du Gers, décerne un brevet de modération, de timidité à Guérin, qu'il affirme n'être pas royaliste.

M. Magne, député de la Dordogne, fait un récit des négociations en vue de la reddition du fort Chabrol.

Le chansonnier Pierre Botrel, qui comparait en costume breton, déclare que Déroulède et les royalistes ne pouvaient s'entendre, puisque ces derniers, lui avaient interdit à lui Botrel, de chanter une chanson en l'honneur de Déroulède sur un air de chant royaliste que Botrel entonne en pleine Haute Cour.

M. Drumont lui succède, et fait l'éloge de Guérin, qui ferait dit-il, un excellent ministre des finances!

Puis viennent MM. Clerget, de Vos, Moureau, dont les dépositions sont sans intérêt.

M<sup>e</sup> Julien Dumas, au nom de Cailly, informe la Cour qu'il renonce à l'audition des témoins à décharge qu'il avait fait citer.

Par contre les accusés royalistes, en font citer une trentaine de plus, qui viennent réciter un discours appris par cœur, ce qui ennue passablement les juges, puisque quelques-uns se retirent dans les couloirs.

M<sup>e</sup> Blin en profite pour déposer des conclusions tendant à faire constater leur absence. La rentrée solite des absents oblige M<sup>e</sup> Blin à retirer ses conclusions.

La séance est levée.

## Au Transvaal

Encore un désastre à l'actif des Anglais! Lord Buller, général en chef des armées anglaises, a télégraphié à son gouvernement qu'il venait de subir un échec très sérieux.

C'est le troisième de la semaine! aussi avec quel dépit, quels regrets les journaux anglais relatent les faits.

Lord Buller a dû à l'heure actuelle s'apercevoir de la colère de ses compatriotes! Un décret lui a signifié de remettre le commandement en chef des troupes au maréchal lord Roberts; il est nommé au commandement du corps du Natal, et placé sous les ordres immédiats de lord Roberts et de lord Kitchener, celui-ci adjoint comme chef d'état-major général.

C'est une disgrâce complète pour le général qui avait promis au départ de l'Angleterre, de faire manger à ses troupes le « turkey de Christmes » à Prétoria avant la Noël.

A Londres la consternation est générale, et les événements d'Irlande, — manifestations violentes contre la guerre et la reine, — ne sont pas pour la calmer.

En somme, la campagne semble à peu près perdue pour l'Angleterre, dont les armées depuis le premier combat de Mafeking, c'est-à-dire depuis le 15 octobre jusqu'à aujourd'hui ont perdu:

Officiers: tués, 72; blessés, 254; prisonniers, 84.

Troupes: tués, 508; blessés, 3.261; prisonniers, 2.838.

Au total, plus de 7.000 hommes hors de combat!

Hélas! comme le « cœur de la Queen doit encore saigner! »

## INFORMATIONS

Élection législative

Tournon (Ardèche)

MM. Seignobos, républicain..... 6.324  
De Gaillhard-Bancel, rallié... 6.964  
Sauzet, républicain..... 3.179

Ballottage.

Cette élection était motivée par sa démission de M. Marc Sauzet, à la suite de la nomination comme professeur à la Faculté de droit de Paris.

La séparation des Chambres

« Il se confirme que les Chambres se sépareront le samedi 23 décembre courant. Des dispositions prises en vue de cette éventualité par certaines personnalités gouvernementales, nous donnent à supposer que la date en question est à peu près définitivement arrêtée. »

Les documents Zola

Du Figaro:

Le général de Galliffet aurait été saisi, il y a quelque temps, d'une demande de M. Emile Zola, le priant de bien vouloir faire une enquête sur la communication de pièces plus ou moins authentiques mais en tout cas secrètes concernant son père, qui avait été faite à M. Judet, du Petit Journal, au cours de l'affaire Esterhazy-Dreyfus. Cette enquête est terminée depuis hier. Elle établit que l'auteur de cette divulgation est le colonel Henry.

Le ministre de la guerre en a informé M. Emile Zola par une lettre dans laquelle il blâme nettement de tels procédés. Mais,

dans un sentiment de haute dignité, pour ne pas attrister de nouveau l'armée, en rappelant lui-même dans un document officiel signé du ministre lui-même le crime du colonel Henry, le général de Galliffet se borne à déclarer dans sa lettre que l'auteur de la communication était un officier et que, cet officier étant décédé, on ne peut donner aucune suite à l'enquête.

**Le droit d'accroissement**

Le *Siècle* dit que les mesures prises par la direction de l'enregistrement pour contraindre les congrégations récalcitrantes à payer le droit d'accroissement, commencent à produire leur effet. Pour les onze mois écoulés de 1899, le Trésor a encaissé un million, provenant en grande partie des ventes effectuées après les saisies et pour le surplus des paiements par les congrégations qui se sont décidées à se soumettre à la loi.

**Le procès des experts**

Le procès des experts Conard, Belhomme et Varinard contre Zola, qui devait venir lundi prochain devant la chambre des appels correctionnels, sera remis à une date ultérieure, tant à cause du projet d'amnistie, que par suite de la mort de M<sup>e</sup> Cabannes, l'un des avocats des experts.

**« L'Aurore » et M. Clémenceau**

L'*Aurore* publie la lettre suivante adressée à son directeur M. Vaughan, par M. Clémenceau :

Paris, 17 décembre 1899.

Mon cher Vaughan,

Je vous prie de recevoir ma démission de rédacteur de l'*Aurore*, motivée, comme vous le savez, par un dissentiment de rédaction que je juge grave. En vous quittant, ainsi que des collaborateurs qui étaient des amis, j'emporte le regret de laisser inachevée la commune campagne de justice dont j'ai la fierté de revendiquer ma part.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments affectueux.

G. CLEMENCEAU.

M. Vaughan a répondu :

Mon cher Clémenceau,

Je ne puis que m'incliner devant la résolution que vous croyez devoir prendre et sur laquelle il m'a été impossible de vous faire revenir. Je regrette bien sincèrement votre départ, comme le regretteront tous les lecteurs de l'*Aurore*, et ni eux ni moi n'oublierons les nobles et généreuses campagnes poursuivies par vous, avec tant de cœur et tant de talent, depuis la création du journal. J'ajouterai que je considère et considérerai toujours la maison comme étant la vôtre et que la place qui vous est due, la place d'honneur, vous y sera toujours réservée.

Croyez, mon cher Clémenceau, à mes plus affectueux sentiments.

ERNEST VAUGHAN.

**Le procès du colonel Picquart**

Hier venait, devant la chambre des appels correctionnels, sur une question de compétence, le procès en diffamation intenté par le colonel Picquart à M. Possien, alors rédacteur au *Journal* et au gérant de ce journal.

Il s'agit de la nouvelle qui fut donnée par M. Possien, qu'un instantané existait, représentant à Carlsruhe le colonel Picquart avec le colonel de Schwartzkoppen. Cette nouvelle fut, on s'en souvient, l'objet d'un démenti catégorique du colonel Picquart, suivi de près d'un procès en diffamation devant le tribunal correctionnel. Une question de compétence fut soulevée, qui, frappée d'appel, venait aujourd'hui devant la cour.

Mais tout le monde savait que le procès ne serait pas retenu, les faits paraissant être de ceux qui tombent sous le projet de loi d'amnistie déposé sur le bureau du Sénat.

Le président fut le premier à demander si la date du 5 février serait comme date de renvoi agréée par les parties.

M<sup>e</sup> Labori crut, alors, devoir protester : « Je suis prêt à plaider, déclara-t-il. »

Le colonel Picquart insista, à son tour, pour que l'affaire fût retenue. Pourquoi un renvoi ? dit-il notamment, ce sont là des faux fuyants. Voici dix-huit mois que l'affaire dure.

Malgré toutes ces protestations, l'affaire a été renvoyée au 5 février.

Le procès des experts, dont le défenseur, M<sup>e</sup> Cabanes vient de mourir à Aurillac, a été renvoyé au 15 janvier.

**Conspiration royaliste**

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné les membres du bureau de la Jeunesse royaliste : le président, M. le comte de la Bouillierie, à 300 fr. d'amende ; le vice-président, M. Chopin, à 100 fr. d'amende, et MM. Boisard, Delahaye et Coulbault,

membres du bureau, à 25 fr. d'amende, pour avoir fait partie d'une Association non autorisée.

**Une nouvelle carte de France**

« Les Anglais, fortement désillusionnés par la vaillance et le courage des Boërs, tournent contre la France leur colère et leurs injures. Sous le prétexte futile que quelques Dessins ont été publiés contre eux, ce qui, entre parenthèse, a existé de tout temps dans tous les pays, ils ne savent comment nous faire sentir leur haine. »

« C'est ainsi qu'un journal de Londres, le *Sun*, a publié une carte de la France, telle que les Anglais espèrent la voir en 1910. »

Sur ce dessin, la frontière de Belgique vient jusqu'à Compiègne. L'Allemagne possède nos départements de Laon à Dijon. L'Italie voit ses frontières reportées jusqu'au Rhône, et l'Espagne est limitée par une ligne qui va de Rochefort à Saint Etienne.

Enfin, la Suisse franchit les Alpes et étend son territoire jusqu'à l'Océan atlantique.

MM. Les Anglais consentent à nous laisser le royaume de Normandie, et, sur cette fameuse carte, notre pays ne comprend plus que l'île de France, la Bretagne et la Normandie.

Cette lourde plaisanterie est bien faite pour nous faire rire. »

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil départemental**

Séance du 16 décembre 1899

Président, M. Favard, inspecteur d'académie.

Etaient présents : MM. Mergier, directeur d'école normale ; André et Triaire, instituteurs primaires ; Vidal, directeur d'école à Cahors ; M<sup>me</sup> Escande, directrice d'école normale, et Bonnet, directrice d'école à Cahors.

Le conseil a délibéré sur les affaires suivantes :

Propositions pour l'avancement au choix des instituteurs et institutrices. — Adopté.

Propositions de titularisation des instituteurs et des institutrices. — Adopté.

Commune de Soulmés. — Demande du conseil municipal tendant à la suppression de l'école des filles. — Repoussée.

Commune de Béluer. — Demande du conseil municipal tendant à la suppression d'un poste d'adjointe à l'école de filles. — Repoussée.

Délégués cantonaux. — M. Roussely, décédé, est remplacé par M. Grimal, d'Issendolus.

Conseil départemental. — M. Peyrichou est désigné en remplacement de M. Talou pour faire partie de la commission chargée d'établir les propositions pour l'attribution de la médaille d'argent aux instituteurs et aux institutrices.

Commune de Martel. — Ouverture d'une école privée de garçons avec pensionnat. — Adopté.

Commune de Gindou. — Ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat. — Adopté.

Commune de Francoules. — Annexion d'un pensionnat à l'école de filles. — Adopté.

Commune de Saint-Martin-de-Vers. — Annexion d'un pensionnat à l'école privée de filles. — Adopté.

Secrétariat de mairie. — Demandes formées par MM. les instituteurs des communes de Bio, Luzech, Carluet, Cuzac, Padirac, Saint-Martin-le-Redon, Alvignac, Labathude, Cassagne. — Autorisation accordée.

Laval-de-Cère. — Création d'une école. — Avis favorable.

**Assemblée Générale Annuelle**

Des membres du Syndicat Agricole du Lot du 16 décembre 1899

Le 16 décembre 1899 a eu lieu à 2 heures 1/2 du soir dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors la réunion générale annuelle des membres du Syndicat agricole du Lot.

En l'absence de M. Rey Député du Lot, Président et de M. Dufour Vice-Président, M. Quercy professeur départemental d'agriculture, est désigné par l'assemblée pour remplir les fonctions de Président. Il donne lecture des lettres d'excuse des membres du bureau absents et remercie les assistants de l'avoir choisi pour présider la réunion.

Après la lecture des rapports du Trésorier

sur l'exercice 1899, du Secrétaire général, et celle du procès-verbal de la dernière séance qui ont été adoptés, il a été procédé à l'élection d'un 2<sup>e</sup> Vice-Président et du Secrétaire général. M. Delbreil propriétaire viticulteur à Caix (Luzech) et M. Rodes propriétaire viticulteur à Peyrilles ont été élus à l'unanimité l'un Vice-Président et l'autre Secrétaire général. M. Delbreil a remercié l'assemblée de l'honneur qui lui était fait et a promis d'apporter tout son zèle à la prospérité du syndicat agricole.

Sur la question de participation du syndicat agricole à l'exposition universelle de 1900, les membres présents, vu la cherté excessive du prix du mètre carré, (470), décident sur la proposition de M. le Président d'attendre avant d'envoyer une adhésion ferme que les Comices et les Syndicats agricoles du département, consultés sur ce sujet, veuillent bien fournir leur quote-part dans le paiement de la surface à demander. Ils votent toutefois en principe une somme de 100 francs pour subvenir aux premières dépenses sur la proposition de M. Bris, et décident avant de s'engager davantage que la Société dans sa prochaine réunion ait statué sur ce sujet. M. J. Valette propose au Syndicat d'émettre un vœu qui sera transmis à M. le Ministre du Commerce pour que ce dernier fasse diminuer auprès du Comité de l'exposition, les prix des emplacements destinés aux matières et produits agricoles, de façon que la petite et moyenne culture puissent exposer leurs produits sans payer des prix trop élevés, abordables aux seuls riches et gros propriétaires, le vœu est adopté par l'Assemblée.

Après la lecture de la liste des nouveaux membres inscrits en 1899 donnée par M. le Secrétaire, M. le Président fournit quelques détails sur l'ensemble du bon résultat des récoltes en 1899 : céréales, plantes sarclées, vins, etc. Il constate que par suite de la sécheresse intense qui a sévi en automne, beaucoup d'encensements n'ont pu être faits et après quelques conseils utiles donnés aux membres présents, lève la séance à 4 heures.

Le Secrétaire,  
J. DELPECH.

**CAHORS**

**A l'Elysée**

Le président de la République a reçu ce matin M. Héli-Devals, préfet du Lot.

**Commission départementale**

La commission départementale qui devait se réunir hier, lundi à la Préfecture, pour statuer sur l'adjudication des imprimés du département, n'a pu tenir sa séance par suite de l'absence de cinq membres sur les 7 qui composent cette commission.

La prochaine réunion aura lieu le 28 décembre courant.

**Au 7<sup>e</sup> de Ligne**

M. de Chaunac de Lanzac, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie, passe au 4<sup>e</sup> zouaves.

M. Delran, capitaine au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M. Bonnet, capitaine d'infanterie breveté hors cadres, état-major, est réintégré au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

**Caisse d'épargne de Cahors**

L'Administration de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses déposants qu'en raison du règlement, en fin d'année, des comptes individuels et de la capitalisation des intérêts, les opérations de Caisse seront à l'avenir suspendues du 27 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclusivement.

Durant ce délai, il ne sera pas reçu de versements ni opéré de remboursements. Seules seront admises, comme par le passé, les demandes relatives à des retraits à opérer postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier.

**Réponse à l'Evêque**

En réponse à la circulaire de l'Evêque contre le « propriétaire des Petits Carmes », M. F. Magne, chanoine-doyen, vient de publier un Mémoire sur l'Affaire des Petits-Carmes.

D'une correction parfaite, toujours pleine de respect pour son chef, M. Magne, défend pour le mieux son neveu, auquel, toutefois il reconnaît « une nature un peu trop primesautière, mais qui, dans la vente de l'immeuble a été de bonne foi. »

M. le chanoine-doyen tout en exprimant des regrets « qu'on ait essayé de ternir son honneur et celui d'un des membres de sa famille, — ça c'est pour l'Evêque, — recommande à son neveu, au fougueux neveu, d'écouter son évêque, et de ne plus se jeter dans les luttes politiques ».

Nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui rendre compte exactement de ce que contiennent les 41 longues pages du Mémoire.

Le temps nous presse, nous en reparlerons.

**Banquet du « Lien Fraternel »**

Le 17 décembre, le banquet de la Société du « Lien Fraternel », composée des anciens militaires retraités, a eu lieu à l'Hôtel de la Poste.

Tous les vieux grognards s'étaient donné rendez-vous à cette fête amicale, à ce banquet auquel tous ont fait un grand honneur, au milieu de la plus franche gaieté.

Au dessert, un toast aux vieux camarades porté par M. Moles, a été fort applaudi.

Puis des chansons patriotiques, de vieux refrains de marches militaires et de casernes ont été entonnés par les convives qui se sont donnés rendez-vous à l'année prochaine.

**Causerie de M. Cahier**

M. Cahier, professeur à l'école normale d'instituteurs, a fait samedi soir à 8 h. 1/2, dans la salle du Conseil Municipal, sa « Causerie » sur la fabrication du vin.

Nous ne pouvons mieux faire pour montrer à nos lecteurs la valeur de cette causerie, que d'en publier l'analyse ci-dessous, que tous les viticulteurs sauront apprécier.

1. — *Levain ou pied de cuve.* — Tout le monde reconnaît maintenant l'importance du levain ou pied de cuve, préparé deux ou trois jours avant la vendange avec des raisins de choix ou mieux encore avec des levures sélectionnées qu'on trouve dans le commerce. On rend ainsi la fermentation plus régulière, plus rapide, le vin acquiert plus de bouquet, il est plus corsé, plus coloré et souvent plus alcoolique. L'amélioration des vins ordinaires par le pied de cuve préparé avec des raisins de choix et de bonnes espèces est un fait démontré.

Pour faire un levain avec des raisins de choix, deux ou trois jours avant la vendange, cueillez parmi les espèces les plus renommées du vignoble, des raisins bien mûrs, exempts de poussières et de maladies. Nettoyez ces raisins avec beaucoup de soins, écrasez-les dans une barrique bien propre et franche de goût, placez ce levain dans un endroit bien aéré, remuez-le une fois par jour pour l'aérer et lui donner plus d'activité. Au bout de 2 ou 3 jours il est prêt à être employé.

Il faut 30 à 40 kg. de raisin pour faire un levain ordinaire et l'on doit compter pour des récoltes un peu considérables sur 10 kg. de levain par barrique de vendange.

Au moment de l'emploi, remuez toute la masse du levain pour la rendre bien homogène, mettez le 1/3 environ au fond de la cuve, et répartissez le reste dans les barriques de vendange par portions égales soit au moment de verser le moût dans la cuve, soit, ce qui vaut mieux, à la vigne, pendant l'égrenage.

II. — *Il faut surveiller la température de la cuve.* — La valeur du vin dépend de la température à laquelle s'est produite la fermentation. La température de la cuve influe sur le bouquet, sur la quantité d'alcool et sur les substances du vin qui assurent sa conservation. La levure alcoolique ne peut se développer avec rapidité et d'une manière normale, faire de la bonne besogne qu'entre les températures de 25° à 30°. Le vigneron doit donc réchauffer la cuve si la température reste trop au-dessous de 25°, il doit la modérer quand elle atteint 35°.

**Banquet du Véloce-Sport Cadurcien**

Dimanche le V. S. C. a donné son banquet annuel.

Un grand nombre de convives étaient présents au rendez-vous, au buffet de la gare, où un menu des mieux composés avait été préparé.

Au dessert, M. Lacaze, président de la Société a, dans un excellent discours, félicité les délégués des Sociétés voisines d'être venues en si grand nombre ; il a constaté les progrès considérables faits par la Société depuis sa fondation, et enfin a remercié les membres honoraires des sympathies qu'ils ne cessent de prodiguer au V. S. C.

Il a bu ensuite à la prospérité de la Société aux applaudissements de tous les convives.

M. Bourdin, au nom des membres honoraires a remercié M. Lacaze des excellentes paroles qu'il a eues pour eux, et dans un discours humoristique a intéressé vivement les auditeurs.

Après le banquet, les convives se sont rendus au Café Tivoli (Siège de Club), où un punch était servi en l'honneur de la jeune

société des mandolinistes, la « Cigale Divon-nienne », qui faisait ce soir-là sa première sortie.

Son succès a été grand. A minuit la fête s'est terminée, au regret de tous.

**Vélo-Sport Cadurcien**

Les membres du Vélo-Sport Cadurcien sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu vendredi prochain 22 décembre à 8 heures 1/2 du soir, au siège du club (Café Tivoli).

**Ordre du jour**

Election du bureau et du conseil d'administration.

**Mort subite**

Ce soir, vers 2 heures, M. le colonel Marcot passait à cheval sur la vieille route de Paris, quand, à la hauteur du sentier qui va à Regourd, il a aperçu un individu étendu sur le sol.

S'étant approché du malheureux, M. Marcot l'a soulevé mais n'a pu en tirer aucune explication. Le malheureux agonisait.

Immédiatement, des soins lui ont été prodigués par quelques soldats qui manœuvraient non loin de là et quelques passants, tandis que le colonel allait avertir la police.

Celle-ci a aussitôt requis une voiture pour faire transporter le malheureux.

Quand elle est arrivée, il était mort.

M. le docteur Viéla, médecin-major au 7<sup>e</sup> de ligne, appelé, n'a pu que constater le décès provoqué par une attaque d'apoplexie.

C'est le nommé Bouffé Jean, âgé de 64 ans, demeurant à Labarre, impasse Cardaillac.

**Incendie**

Samedi soir, à 9 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les galetas de la maison Combebias, rue de la Liberté n° 23. Mais avec le secours des voisins et des passants, on a pu l'éteindre sans donner l'alarme.

Ce commencement d'incendie qui aurait pu avoir des graves conséquences s'il s'était déclaré plus tard dans la nuit, a été occasionné parait-il, par des cendres qui contenaient probablement des charbons non éteints déposées dans le galetas par une locataire de la maison.

Les pertes, qui sont couvertes par une assurance, sont évaluées à 150 fr. environ.

**Contraventions**

La police a dressé contravention au nommé Dellard Pierre, propriétaire, quai Champollion, n° 6, pour avoir conservé du fumier dans son écurie, plus longtemps que ne le prescrit l'arrêté municipal.

Egalement contravention a été dressée à Mme Dellard, pour avoir refusé l'entrée de l'écurie, à la police qui voulait vérifier la quantité de fumier qui s'y trouvait.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 16 au 19 décembre 1899

**Publications de Mariage**

Rajade Louis, instituteur et Sam Marie Dieudonnée-Germaine, sans profession. Vidal Jean-Pierre-Léon, étudiant, et Vidal Marie-Antoinette-Gabrielle, sans profession.

**Décès**

Audubert Léon, 8 jours, impasse de la Charité, 1.  
Correch Victorine, sans profession, 80 ans, célibataire, rue Sainte-Barbe, 8.  
Barry Pierre, 75 ans, rue Saint-Laurent, 11.

**Arrondissement de Cahors**

**CATUS. — Cours d'adultes.** — Comme les années précédentes, Mmes les institutrices viennent d'organiser un cours d'adultes pour la saison d'hiver. Elles font appel à toutes les jeunes filles désireuses de compléter leur instruction et de se retremper au contact toujours bienfaisant de l'école.

Des leçons spéciales leur seront données tous les jeudis, de une heure à trois heures de l'après midi, sur l'hygiène, l'économie domestique, la comptabilité dans le ménage, le savoir vivre, etc.

Une soirée récréative leur sera en outre, offerte chaque dimanche, dans la grande salle de l'école. Aux jeux les plus variés succéderont les plus attrayantes lectures et de joyeux chants.

Le cours d'adultes fonctionne aussi régulièrement à l'école de garçons, tous les mardi et vendredi, de sept à neuf heures du soir. Avis aux retardataires !

**CÈNEVIÈRES. — Nécrologie.** — On nous écrit :

Aujourd'hui vient d'avoir lieu en notre commune la triste et touchante cérémonie des funérailles de M. Lagarde, originaire de Cènevrières, et instituteur à Crégols.

Toute la population de Crégols, malgré la rigueur de la température, accompagnait le cercueil.

Le deuil était conduit par le frère et l'oncle du défunt.

En tête du cortège suivaient M. l'inspecteur primaire de la 1<sup>re</sup> circonscription, tous les instituteurs du canton de St-Géry et un grand nombre d'instituteurs des environs étaient venus rendre hommage à leur regretté collègue.

La population de Cènevrières s'est transportée au devant du cortège ; elle avait à sa tête les notabilités de cette commune et de St-Martin Labouval, notamment MM. Couderc, maire et conseiller d'arrondissement, Couderc, docteur en médecine, tous deux délégués cantonaux, Capelle, conseiller municipal à St-Martin-Labouval, M. Datal, fils, notaire à Varaire, M. Theil, maire de Calvignac, etc., etc.

M. Parra, maire de Crégols a pris la parole sur le bord de la tombe ; il a retracé en termes profondément émus, les services rendus à la commune par M. Lagarde, tant comme instituteur que comme secrétaire de mairie, et aussi comme homme privé.

Après lui, M. Triaire, inspecteur primaire, a retracé la vie de labeur et de dévouement de l'excellent fonctionnaire.

Ces deux allocutions ont profondément ému la nombreuse assistance et des larmes d'attendrissement et de regret ont coulé de tous les yeux.

Nous croirions affaiblir, par une succincte analyse, l'impression causée par la touchante allocution de M. l'inspecteur primaire, et nous préférons la reproduire en entier ; la voici :

Messieurs,

Au nom de M. l'inspecteur d'Académie, au nom des instituteurs et en mon nom personnel j'ai le douloureux devoir de venir adresser le dernier salut à l'un de nos maîtres les plus dévoués, les plus sympathiques.

La mort nous le ravit brusquement. La triste nouvelle de cette subite disparition nous a tous consternés.

C'est que la perte de l'homme excellent qui nous est enlevé par un coup si imprévu et si cruel aura un douloureux retentissement dans toute la région.

Nous le connaissons tous, Messieurs, et je n'insisterai pas sur les bonnes relations qu'il avait su se créer.

M. Lagarde était né le 23 juin 1852 dans cette commune de Cènevrières où il va dormir son dernier sommeil.

Après avoir obtenu son brevet à Toulouse, en 1871, il fut nommé instituteur à Calvignac, où il resta cinq ans. Il exerça ensuite à Larroque-Toirac pendant trois ans et enfin il était à Crégols depuis plus de vingt ans.

Monsieur le Maire vient de dire avec quel tact et quelle complaisance il remplissait sa charge de secrétaire de mairie.

Je viens à mon tour rendre témoignage de ses qualités professionnelles.

Depuis onze ans, je voyais M. Lagarde à la tâche, cherchant toujours à améliorer son enseignement, ayant le continuel souci de faire mieux, toujours mieux.

Les diverses récompenses qu'il a obtenues, lettre de félicitation, mention honorable, diplôme d'honneur, attestent de son zèle. Il aimait ses fonctions, il affectionnait ses élèves, il était heureux et fier de leurs succès.

Les collègues du canton qui l'accompagnaient aujourd'hui pour la dernière fois, le tenaient en très grande estime et ils l'avaient désigné, il y a trois semaines à peine, comme délégué de la Société de Secours mutuels. C'était le 27 novembre, jour de la conférence ; nous l'avons tous vu à cette occasion plein de verve, de santé, de bonne humeur. Et brusquement, alors qu'il est dans toute la force de l'âge, il disparaît emporté par la fatalité.

Au nom de tous ceux dont j'ai le douloureux honneur d'être ici l'interprète, je lui adresse à cette heure suprême le dernier adieu.

Puisse le témoignage unanime de nos regrets, apporter quelque adoucissement à la douleur de sa malheureuse compagne et de sa fille bien aimée.

Après cet hommage public, rendu à la mémoire de M. Lagarde, les nombreux assistants se sont séparés, les larmes aux yeux, emportant de cette cérémonie le doux souvenir que laisse après lui le modeste fonctionnaire qui a fait du bien pendant sa vie et qui récolte à sa dernière heure, l'affection, l'estime et le regret de tous.

A. S.

**COURS. — Le froid.** — Cet hiver est particulièrement rude pour notre commune: le froid qui sévit depuis quelques jours, a glacé toutes les mares, cependant que toutes les fontaines et sources sont tarées. Les habitants de Cours sont obligés d'aller chercher l'eau à plusieurs kilomètres dans la rivière de Saint-Pierre-Liversou à Juillac, avec des seaux, car les chemins, couverts de glace et de neige sont impraticables aux bœufs. Les meuniers des environs ne peuvent plus moulinier ; forcés d'aller aux moulins du Lot, ils ne peuvent arriver, malgré tout leur dévouement à fournir assez de pain pour toute la commune, qui souffre beaucoup de cet état de choses.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel.** — Audience du 16 décembre. — Alfred Cantais, mouleur, 37 ans, né à Bolbec (Seine-Inférieure), sans domicile fixe, est condamné à vingt jours de prison pour vagabondage.

Pierre Gasch de Saint-Sulpice, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande, et confiscation des allumettes saisies.

Noël Asfaux, 21 ans, de Calviac, six mois de prison pour coups et blessures et port d'arme prohibée.

François Peyrière, 34 ans, de Cardaillac, dix jours de prison pour coups et blessures volontaires.

Le tribunal prononce en outre, un grand nombre de condamnations pour délits de chasse sans permis, et ordonne la confiscation de plusieurs pièges et d'un fusil laissés par deux inconnus dans un champ.

— **Accident.** — La femme Couffignac, de Théminettes, s'était rendue dans son champ pour y ramasser des noix. Ayant voulu franchir le mur de clôture, elle a glissé et s'est cassé une jambe.

— **La Sainte-Cécile.** — Notre société orphéonique l'Union fraternelle a célébré dimanche la fête de la patronne des musiciens. Le concert a eu lieu à la halle aux grains à cause de l'épaisse couche de neige qui recouvrait la place de la Raison. Les quatre chœurs portés au programme ont été brillamment exécutés. *La Toulousaine* a été très vivement applaudie.

A six heures du soir, les orphéonistes ont assisté à un banquet qui leur a été admirablement servi.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Arrestation.** — Ces jours derniers, la gendarmerie de Freyssinet a arrêté le nommé Marie-Laurent Hervy, âgé de 33 ans, né à Plougourvest (Finistère), sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, ce vagabond a été écroué à la prison de notre ville, en attendant sa comparution en police correctionnelle.

— **Au Palais.** — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900, les audiences du tribunal civil de Gourdon seront tenues à 9 heures du matin.

— **Ligne de Gourdon à Carsac, adjudication.** — Le 8 janvier prochain, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, par M. le préfet du Lot ou son délégué, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef des travaux, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée des travaux évalués comme suit :

Travaux à l'entreprise, 27.488 francs ; somme à valoir, 3.511 fr. 03 ; montant général des dépenses, 31.000 francs.

Construction des maisons de garde et leurs accessoires.

**ETRENNES MUSICALES**

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

**BULLETIN FINANCIER**

Le Marché devient hésitant et comme cela arrive vers la fin de l'année les affaires sont très calmes.

Le 3 0/0 est à 99,75 ; le 3 1/2 0/0 à 102.

Très bonne tenue des actions de nos sociétés de crédit.

Les fonds étrangers sont généralement en baisse.

**L'Assurance sur la Vie**

Economiser 627 fr. par an est chose facile. Mais que faire d'une somme aussi minime ? *La Nationale Vie* en offre l'emploi fructueux.

A 30 ans, avec 627 fr. de prime annuelle, souscrivez une assurance combinée de 20 ans, pour un capital de 10.000 fr. Si vous mourez dans le cours des 20 années, vous pourrez à votre choix :

1<sup>o</sup> Toucher une somme de 15.359 fr. 2<sup>o</sup> rester assuré pour 10.000 fr. sans avoir de nouvelles primes à payer et toucher de suite 9.405 fr. 3<sup>o</sup> rester assuré pour 10.000 fr. en cessant tout versement et recevoir jusqu'à votre mort une rente annuelle de 627.

Ne pas confondre cette combinaison avec l'accumulation ou la distribution.

*La Nationale Vie* a des agents généraux dans toute la France.

**Bibliographie**

QUATRE-VINGTIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ET PETIT COURRIER DES DAMES

14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Edition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Edition chamois,

**ELLE DONNE EN OUTRE :**

1<sup>o</sup> 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement ; 2<sup>o</sup> 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3<sup>o</sup> Environ 100 Patrons découpés et imprimés ; 4<sup>o</sup> Feuille de Broderie pour lingerie ; 5<sup>o</sup> Travaux imprimés sur étoffe.

**ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :**

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux environ 200 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

**EN 20 JOURS**  
GUERISON RADICALE de l'Anémie  
Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL

Soul Produit autorisé spécialement.  
Pour Renseignements, s'adresser chez les  
SCEURS de la CHARITE, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS  
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.  
En vente dans toutes les Pharmacies

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

- Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DOUX LIENS

— Que Mlle Danton, l'ainée, en est folle, et que c'est assez regrettable. Rose lui conviendrait mieux.  
— Ah ! perspicace comme toujours. Grâce. Qui sait ? peut-être l'honorable Reginald est-il du même avis. Où est notre sombre Ecossais ce soir ?  
— Sir Ronald ? Il est allé à Montréal.  
— Doit-il revenir ?  
— Je ne sais. Très probablement.  
S'il s'agissait de tuer M. Stanford, il reviendrait avec empressement.  
— Il est un peu jaloux ?  
— Oui, assez. Le capitaine qui t'appelle, va ! Ils s'avancèrent.  
Le capitaine fit un tour sur lui-même et s'arrêta devant eux.  
— Allons, Frank, dit-il, je commence à me fatiguer. Prenez mes patins et voyons ce que vous pouvez faire.  
Le docteur mit les patins et partit.  
Rose passant comme un éclair, lui jeta un

clair regard.  
— Attrapez-moi, docteur Danton ! s'écria-t-elle. Attrapez-moi si vous en êtes capable !  
— Champ libre et point de faveur ! s'écria Stanford en se retournant. Partons, Danton, je vais lutter aussi.  
Evelyne et Kate s'arrêtèrent pour jouir du spectacle.  
Sur le bord de l'étang, les spectateurs étaient absorbés par cette course.  
Le docteur était le meilleur patineur des deux, mais Rose aux pieds légers les dépassait.  
— Dix contre un pour le docteur ! s'écria le capitaine avec feu, Reginald n'arrivera pas.  
— Je ne parie pas, dit Grâce ; mais ni l'un ni l'autre n'atteindra Rose, si Rose ne veut pas se laisser prendre.  
Le trio tournait autour de l'étang. Rose toujours en tête, le docteur dépassant le lieutenant.  
La lutte devenait intéressante.  
En suivant Rose on ne pouvait espérer l'atteindre.  
Danton essaya de la stratégie : au moment où elle revenait légèrement sur elle-même, il se retourna brusquement, lui fit face, et d'un bond la saisit dans ses bras.  
— Par Dieu ! s'écria le capitaine charmé, il l'emporte ! Reginald, mon cher, vous êtes battu.  
— Je vous ai dit que vous n'étiez pas de force, Stanford, dit le docteur. Quelle sera ma récompense, mademoiselle Rose ?  
— Baissez-vous et vous allez voir.  
Il obéit.

Un soufflet bien appliqué fut sa récompense et Rose s'élança de nouveau sur la glace.  
— Battu, Reginald ! dit Kate lorsque le lieutenant fut arrivé près d'elle. Quelle honte, monsieur !  
— Battu, mais non vaincu, répondit son fiancé, un Stanford ne cède jamais. Rose sera à moi !  
Rose avait fait le tour et passait près d'eux.  
Il la regarda en prononçant ces dernières paroles ; mais elle lui répondit par un regard de colère et un mouvement de lèvres dédaigneuses.  
Kate vit cela et la suivit des yeux intriguée et pensive.  
— Reginald, demanda-t-elle lorsque, après avoir cessé de patiner, on reprenait le chemin de la maison, Reginald, qu'avez-vous fait à Rose ?  
Stanford releva ses sourcils.  
— Ce que je lui ai fait ?... Que pensez-vous donc que je puisse lui avoir fait ?  
— Rien ; mais alors pourquoi vous détestez-t-elle tant ?  
— Ai-je donc eu le malheur de m'attirer l'aversion de votre sœur ?  
— Ne le voyez-vous pas ? Elle vous évite, elle ne veut pas vous parler, elle ne veut pas chanter pour vous, elle refuse d'accepter votre bras ou de nous accompagner quand vous venez avec nous. Jamais je ne l'ai vue se montrer aussi froide avec personne.  
— C'est très extraordinaire, dit Stanford avec la plus grande gravité. Je suis le plus infortuné des mortels. Que puis-je faire pour

me ramener votre jolie sœur ?  
— Peut-être ne vous occupez-vous pas d'elle. Rose sait qu'elle est très jolie et est très jalouse, très exigeante ; elle veut être admirée et comptée. Sir Ronald l'a mortellement offensée dès le premier soir par son indifférence ; elle ne lui pardonnera jamais. Pour elle mettez-moi un peu de côté et peut-être Rose consentira-t-elle à vous réchauffer de son sourire.  
Il lui jeta un étrange regard.  
Elle souriait, mais elle pensait ce qu'elle disait.  
Elle aimait tant sa sœur et son fiancé qu'elle ne pouvait se sentir heureuse que si elle les voyait amis.  
Son cœur aussi était trop noble et trop loyal pour qu'elle éprouvât la plus petite jalousie.  
Il porta à ses lèvres la main où elle portait son anneau.  
— Vos désirs sont ma loi ; dès ce soir, je vais faire tous mes efforts pour plaire à Rose.  
En effet, après le dîner, Stanford prit pour la première fois place auprès de Rose et fit de son mieux pour lui plaire.  
Du piano où elle était, Kate lui envoya un sourire d'approbation, tandis que le docteur Danton, assis de l'autre côté de Rose, entendait et voyait tout sans pouvoir comprendre.  
Rose, elle s'obstinait à rester indifférente et refusait de s'adoucir.  
Elle s'endurcissait dans sa résolution en se rappelant comment il l'avait trompée, lui qui allait être bientôt le mari de sa sœur.  
(A suivre.)

Bibliographie

Nous ne pouvons parler en détail des grandes publications de la Librairie Laurens, indiquons-les simplement sommairement, ce sont des œuvres de bibliophiles et d'amateurs.  
1° *Les perles de la côte d'Azur* par le Général Bourelly, 1 vol. in-4° orné de 20 aquarelles et 100 dessins de E. Lessieux (Prix 40 fr.)  
2° *Les premiers vénitiens* par M. Paul Flat, (Prix 40 fr.) avec une préface de M. Maurice Barrès, 1 vol. in-4° avec 16 héliogravures et 50 gravures dans le texte.  
3° *Le mobilier sous l'Empire* par M. Paul Lafond, (Prix 40 fr.) avec une préface de M. Henry Houssaye, de l'Académie Française, 1 vol. grand in-4° avec 10 eaux-fortes de l'auteur et 75 dessins dans le texte.  
4° *St Antoine de Padoue et l'art italien* par C. de Mandach. Préface de M. Eugène Muntz (Prix 20 fr.) 1 vol. avec 100 gravures hors texte ou dans le texte.  
5° *Les styles enseignés par l'exemple* par M. L. Libonis, le volume consacré aux Styles Modernes (Prix 20 fr.) les deux premiers volumes consacrés, l'un aux Styles Français, l'autre aux Styles Antiques ont eu un énorme et justifié succès.  
Le défaut de place nous oblige malheureusement à passer sous silence des publications du plus grand intérêt. « (Chefs d'œuvre, Monuments Historiques, Répertoire des Beaux Arts, Monographie de la Cathédrale d'Angers, » etc...) mais nous pouvons dire que cette suite de publications forme un ensemble véritablement hors de pair.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE  
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO  
La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.  
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 *Patrons découpés* sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.  
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.  
Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.  
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Le Musée des Familles (66<sup>e</sup> année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 décembre 1899 :

Noël maternel, par A. Dourliac. — Correspondance Céleste, par L. Dex. — La Soirée Pioche, par Guydo. — Deux Frères, par L. Riquier. — Caricatures et Caricaturistes, par E. Bayard. — La Fille du Forgeron rouge, par M. Améro. — Mouvement Scientifique, par G. Brunel. — France d'abord, par H. de Bornier. — Maître Gaulard, par L. B. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Ed. Gros, Guydo, Stop, Segrisme, etc.  
Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL MUSICAL MENSUEL  
GRAND FORMAT  
LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.  
La musique donnée par LES MODERNES dans le cours de l'année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

5 fr. l'an  
Adresser les demandes à M. ROSOOR-DE-LATTE, éditeur et imprimeur de musique à TOURCOING (NORD), en y joignant un mandat-poste.  
N.B. — Les abonnements remontent au 1<sup>er</sup> numéro de l'année en cours.

36<sup>e</sup> ANNÉE  
Même administration que le « Journal des Demoiselles »

LA POUPÉE MODÈLE  
Journal des petites filles. Illustré de 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot  
Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.  
Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.  
La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa sixième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles ; pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.  
Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.  
Envoi gratuit d'un numéro spécimen

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1899 et du Premier de l'An 1900  
A l'occasion des Fêtes de Noël 1899 et du Premier de l'An 1900, la Compagnie d'Orléans a décidé que les Billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Samedi 23 Décembre inclus au Samedi 6 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 8 Janvier.  
Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 8 Janvier.

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre au Ministre des Travaux Publics une proposition tendant à donner une nouvelle extension à la délivrance des billets aller et retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilomètres, seront délivrés de toute gare à toute gare du réseau.

Les durées de validité seront augmentées. Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilomètres, savoir : le jour du départ et le lendemain ; pour les distances supérieures à 60 kilomètres, la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilomètres, et au délai ainsi calculé s'ajouteront le jour de départ et celui d'arrivée.  
La durée de validité pourra être à deux reprises prorogée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0.

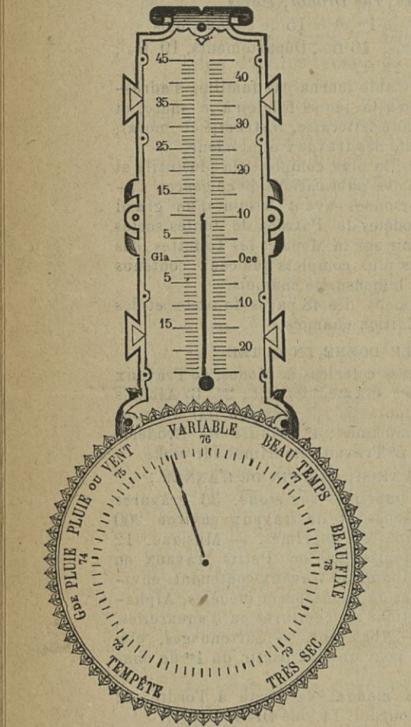
Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr. 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilomètres seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, soit à l'aller, soit au retour.

Ces facilités nouvelles seront certainement très appréciées dans toute la région desservie par le réseau d'Orléans.

BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénelon, Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



Baro-Thermomètre.  
Température minima du jour : 2.  
Id. maxima de la veille : 10.5  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PHOTOGRAPHIE D'ART  
J. VALDIGUÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE  
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.  
Or 125 fr.